

Le BVES – protecteur d’enfants au Sud-Kivu, RDC

*Le 20 novembre 1989, l’Assemblée générale des Nations Unies adopte la Convention internationale des droits de l’enfant (CDE). Fraîchement diplômé en techniques médicales, Murhazabi Namegabe, devenu enseignant, commence à rassembler des amis issus de la sociologie, du droit, de la psychologie afin d’aider les «enfants en situation particulièrement difficile». C’est ainsi que le **Bureau pour le volontariat au service de l’enfance et de la santé (BVES)** voit le jour en 1992 à Bukavu, Sud-Kivu, dans la République Démocratique du Congo (RDC). Depuis, cette ONG s’occupe d’enfants en rupture familiale, mal-nourris, prostitués, ex-détenus, ex-enfants soldats.*

Un peu d’histoire



Avec le génocide au Rwanda en 1994, le BVES se voit confronté à un phénomène nouveau : les enfants non accompagnés et les enfants-soldats. «*Tout le monde avait froid dans le dos* », se souvient Murhazabi Namegabe ; « *A cause de leur passé dans le génocide, personne ne voulait s’occuper de ces enfants, ni des militaires avec qui ils étaient!* » Appuyé par l’Unicef, le BVES finit par lancer un programme d’accompagnement psychosocial et de rééducation —prélude à une réintégration des enfants dans leurs communautés d’origine, alors installées dans des camps de réfugiés.¹

Depuis sa création, le BVES a directement participé à la libération de quelque 4.500 enfants-soldats, dont 200 filles, utilisées comme guerrières et esclaves sexuelles. Les négociations avec les groupes armés et l’armée nationale pour la démobilisation des enfants soldats sont soutenues par la Mission de l’ONU pour la stabilisation de la République Démocratique du Congo (Monusco), l’Unicef et l’organisation allemande IFA/Zivik. Mais les tractations avec les chefs des forces et groupes armés rebelles ou pro-gouvernementaux n’en sont pas moins âpres. Plusieurs fois, le plaidoyer pour la libération des enfants ou contre leur recrutement a tourné au drame : sept collaborateurs du BVES ont été tués entre 1996 et 2008. Murhabazi Namegabe raconte :

« A l’époque de la rébellion ouverte entre août 1998 et juin 2003, négocier la libération des enfants était considéré par tel ou tel groupe ou force armée comme une tentative antirévolutionnaire, une déstabilisation des effectifs du groupe armé... Alors pas question de parler en pleine brousse des droits humains de l’enfant ou de la femme à un chef armé jusqu’aux dents, drogué ou plein de fétiches ! Il fallait demander, à travers les « sages » de la communauté, qu’il nous accorde une audience pour lui faire comprendre que dans les traditions congolaises c’est l’adulte qui protège l’enfant des combats. Que les enfants de la communauté, qu’il prétend défendre, ne vont plus à l’école, n’ont plus à manger, pas de soins médicaux, qu’ils sont en train de mourir... Parfois, en discutant, on parvenait même à détendre l’atmosphère. ... Les plus fous des chefs nous ont parfois pris en otage, jugés à la seconde et condamnés à mort, en braquant leurs armes sur nous... Aujourd’hui, notre travail est plus sécurisé grâce aux casques bleus. »²

Même obtenir la libération des enfants associés à l’armée nationale n’est pas chose facile. Murhabazi Namegabe explique ainsi la stratégie utilisée par le BVES pour convaincre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) de lui remettre les enfants :

¹ SlateAfrique, 02/05/2011 - <http://www.slateafrique.com/1675/homme-qui-libere-les-enfants-soldats>

² UNECOB : Conférence de presse le 14 Mai 2011

« Le BVES a mis en place un programme de formation des officiers des FARDC. Ce programme se focalise sur l'enseignement du concept d'enfance, la prévention du recrutement, l'exploitation sexuelle et la libération des enfants, conformément aux textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux. Il est aussi question de la responsabilité pénale du commandant vis-à-vis des violations des droits des enfants commis par son groupe armé. Cette négociation nous permet d'obtenir fréquemment la sortie des enfants, malgré une certaine résistance d'ex-mouvements rebelles intégrés dans les FARDC en 2009. »²

Objectifs du BVES

Depuis sa création en 1992, le BVES s'est fixé comme objectif de contribuer à la promotion, à la protection et à la défense des droits fondamentaux de l'enfant. Le BVES défend l'application effective de la CDE et ses Protocoles Facultatifs, mais également d'autres instruments internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits et à la protection des enfants.

Le BVES veut particulièrement contribuer à la protection et à la défense des droits fondamentaux des enfants victimes de la marginalisation économique et sociale ainsi que des enfants séparés de leurs familles, enfants victimes des conflits armés (enfants de la rue, enfants en détention, enfants non-accompagnés, enfants soldats, enfants victimes d'exploitation, etc.). Ainsi, le BVES intervient essentiellement dans les domaines d'activités détaillés plus loin.³



Direction et structure

Le BVES, organisation non gouvernementale, est quotidiennement gérée par un Conseil d'Administration de 8 membres (dont 4 femmes), un Bureau des Programmes de 5 superviseurs (dont 2 femmes) et 35 structures transitoires ou centres spécialisés pour la protection des droits des enfants, avec 252 animateurs, volontaires ou bénévoles (dont 51% de femmes).



Murhabazi Namegabe, connu plus couramment sous le nom de « Muna », est le Directeur des Programmes du BVES où il travaille sans relâche depuis plus de 15 ans. Sous sa direction, le BVES a acquis une place de première importance parmi les ONG congolaises engagées dans la protection et la défense des enfants dans le contexte particulier de guerre que traverse la RD Congo, depuis les années 90. Son travail a été reconnu à plusieurs reprises et plus récemment, Muna a reçu le Prix de Meilleur Défenseur des Droits de l'Enfant 2011, par World's Children's Prize.

Les diverses activités du BVES

1. Sensibilisation ou formation des officiers militaires du FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) **et des commandants des groupes armés sur les droits et la protection des enfants en situation de conflits armés.** Ces formations sont organisées conjointement par l'UNICEF, la MONUSCO (Mission de l'ONU pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo - ancienne MONUC) et le BVES avec un focus sur le programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des enfants (DDR). Les mêmes formations sont, dans un deuxième temps, organisées pour les organismes de la société civile.

³ Site web du BVES, 2011 - <http://www.bves-rdc.org/>

2. Négociation avec les forces et groupes armés pour la libération des enfants. Le BVES peut débiter les difficiles et longues négociations avec les chefs militaires ou chefs de guerre, lorsqu'ils sont sensibilisés/formés, pour obtenir la libération des enfants soldats. Reconnus comme « Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés », ceci désigne toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou a été recrutée ou utilisée par une force armée ou un groupe armé à quelque titre que ce soit ; cela comprend de manière non limitative les enfants, garçons ou filles, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou exploités à des fins sexuelles. Dans ces actions, le BVES coopère étroitement avec l'unité DDR gouvernementale, la Section Protection de l'Enfant de la MONUSCO et l'UNICEF.

3. Accueil et prise en charge des enfants au Centre de Transit et d'Orientation (CTO-BVES) Les enfants libérés ou sortis des forces et groupes armés sont identifiés, examinés et conduits au CTO où ils sont accueillis chaleureusement (les filles sont séparées des garçons) et reçoivent une assistance humanitaire. Ils bénéficient d'un suivi médical et d'un accompagnement psychosocial contre les effets des traumatismes ainsi que d'une remise à niveau scolaire ou de cours d'alphabétisation s'ils ne sont jamais allés à l'école. En fonction de leur parcours personnel, ils sont dirigés vers l'éducation non-formelle, l'éducation formelle ou l'apprentissage professionnel. Les assistants sociaux aident également les enfants à élaborer leurs projets personnels de développement.

«Notre approche de réinsertion sociale est de type communautaire. Les enfants apprennent l'agriculture vivrière, le petit-élevage, la menuiserie-construction, la maçonnerie, la mécanique-automobile de dépannage, la coiffure, l'art culinaire, la réparation de pneus.»

Mais, leur séjour ne dure qu'environ 3 mois. C'est le temps minimum pour que l'encadrement transitoire facilite le passage de la vie militaire à la vie civile et à la réintégration familiale. Et le temps nécessaire au BVES et à ses partenaires pour faire la recherche et la médiation familiale ou communautaire, retrouver les familles et procéder à la réunification des enfants, avec une attestation officielle de sortie des forces et groupes armés délivrée par le Commandant de la Région Militaire.

Les principaux objectifs du CTO :

- Assurer la réhabilitation physique et psychologique des enfants soldats démobilisés
- Faciliter la réintégration familiale et communautaire
- Protéger l'enfant contre toute forme de ré-recrutement.

Pour y parvenir, un programme pédagogique est exécuté jour et nuit par des assistants et encadreurs sociaux, avec des activités diversifiées, créatives et récréatives. Les enfants participent à des animations thématiques sur le VIH-SIDA, les droits de l'homme, la cohabitation pacifique, la lutte contre les antivaleurs, le développement, la prévention du ré-recrutement après leur retour en famille et communauté, etc.

4. Réunification familiale et communautaire. De manière générale, la réunification familiale est la solution préférable à toute autre solution alternative. Parmi les différentes solutions de réinsertion dans un milieu de vie, priorité est donc faite à la réunification des enfants avec leur famille nucléaire ou élargie, le plus vite possible. Les enfants pour lesquels la réunification familiale a été impossible sont orientés vers des Foyers pour Jeunes Autonomes (FJA) et suivis par le BVES.

Afin de préparer les enfants à rentrer au sein de leurs familles, ils reçoivent également une assistance matérielle (habits, chaussures, etc.). La cérémonie de réunification familiale est officielle et contribue à sensibiliser la communauté contre le ré-recrutement des enfants soldats démobilisés.



Photo : Fiona Olaya Davies

5. Suivi et appui à la réinsertion économique à base communautaire des enfants réunifiés en familles. Après la réinsertion familiale d'un enfant, le BVES effectue un suivi et se rend mensuellement sur le terrain afin d'évaluer la situation, l'évolution de son projet de vie et envisager une éventuelle réorientation si nécessaire.

Les enfants soldats démobilisés choisissent soit de retourner à l'école, soit d'apprendre un métier générateur de revenus au sein de leurs communautés respectives. Le BVES apporte un soutien financier et matériel à chacun de ces projets de réinsertion des enfants.

6. Prévention du recrutement ou du ré-recrutement. Outre la récupération scolaire des catégories d'enfants à risque (enfants déplacés ou retournés, enfants des rues, enfants non accompagnés, etc.), à travers ses centres de rattrapage scolaire, le BVES favorise la création et la coordination de noyaux communautaires pour la protection des droits des enfants. Des contacts fréquents concernant la protection des enfants sont organisés par les volontaires de terrain du BVES et les animateurs des structures communautaires de protection des droits des enfants avec les Officiers FARDC et d'autres commandants des groupes armés.



7. Le Centre de Transit pour les Enfants Non Accompagnés (CT- ENA). – Centre pour la protection des petits enfants et des filles séparés de leurs familles à la suite de la guerre. Au cours du travail de négociations avec les forces et groupes armés pour la libération des enfants soldats, d'autres catégories d'enfants sont récupérés par le BVES, à savoir les enfants non accompagnés (ENA). Parfois ce sont des enfants des familles des groupes armés, capturés par les FARDC lors des combats et retrouvés en prison. Ils sont alors placés au Centre de Transit pour les Enfants Non Accompagnés ou séparés involontairement de leurs familles à la suite de la guerre, où ils bénéficient de services variés et de la recherche familiale.

8. Centres de Rattrapage Scolaire (CRS). Le BVES, c'est aussi ses 29 centres de rattrapage scolaire créés dans les communautés en proie à l'insécurité au Sud-Kivu. Ce sont des centres de récupération scolaire des catégories d'enfants à risque (enfants déplacés ou retournés, enfants des rues, enfants non accompagnés, etc.). Ils délivrent le certificat de fin de cycle primaire au bout de 3 ans. Ces structures fonctionnent à la fois comme stratégie de prévention des violations des droits des enfants (recrutements par des forces et groupes armés, exploitation sexuelle, etc.), mais également comme moyen de récupération et de réinsertion de milliers d'enfants affectés par la pauvreté et les conflits armés.

9. Centre de Documentation et de Plaidoyer pour les Droits des Enfants (CDPDE). Ce centre vise à créer une bibliothèque vivante où jeunes, enfants, animateurs, et autres chercheurs en matière des droits des enfants viennent se ressourcer et susciter un débat critique sur la situation de ces droits en RD Congo. Le CDPDE mobilise actuellement l'assistance en vue de recevoir des livres. Une salle des réunions est en train d'être équipée et reçoit déjà plusieurs visiteurs par mois.

10. Centre pour la Protection des Droits de la Jeune Fille (CPDJF).

Ce centre fait la promotion des droits des femmes dès leur plus jeune âge. Il offre des services importants aux jeunes filles telles assistance humanitaire, assistance scolaire, soins médicaux, conseils. Les filles victimes du proxénétisme, des viols et violences sexuelles et d'utilisation dans les forces et groupes armés y sont accueillies avant de trouver des solutions de réinsertion communautaire.



11. Centre pour la Protection des Enfants de la Rue (CPEDR). Le phénomène « enfants des rues » est important en RD Congo. Le BVES utilise cette structure transitoire pour la récupération, l'accompagnement psychosocial et la réinsertion familiale et communautaire, avec orientation à l'école ou à l'apprentissage professionnel, des enfants des rues.

12. Structures Communautaires pour la protection des droits de l'enfant : Noyaux, Réseaux et Commissions. Dans son approche communautaire de « protection des droits des enfants prise en main par la communauté », le BVES favorise la constitution de ces structures communautaires visant à responsabiliser les communautés de base dans la protection de leurs enfants, dans les quartiers les plus pauvres et insécurisés des villes et milieux ruraux.³

Le Sud-Kivu – contexte du travail du BVES



Située à l'est de la République Démocratique du Congo, la province du Sud-Kivu occupe 3% de la superficie du pays, soit 69.130 km² (presque aussi grand que l'Irlande). Elle voisine la province du Nord-Kivu au nord, le Maniema à l'ouest, et le Katanga au sud. Elle est limitée à l'Est par le Rwanda, le Burundi, et la Tanzanie. Sa capitale est Bukavu.

Avec un taux de pauvreté de 84,7%, le Sud-Kivu compte parmi les provinces les plus pourvues par rapport à la moyenne nationale (71,3%). Sa population, autour de 4 millions, est très jeune puisque la moitié a moins de 15 ans. Le chômage en milieu urbain y est très élevé (22,2%). Le secteur informel agricole fournit près de 7 emplois sur dix. Cette province présente un faible taux net de scolarisation du primaire de 53,3%. Le taux de mortalité infantile est très élevé (126‰) et nettement au dessus de la moyenne nationale (92‰).

La guerre, qui y a sévi, a provoqué beaucoup de pertes en vies humaines, l'insécurité, des mouvements massifs des populations et la destruction des infrastructures socio-économiques de base. Cette situation a aggravé la paupérisation de la population.

La quasi-totalité des ménages n'ont pas accès à l'électricité. L'accès à l'eau potable est limité. Près d'un ménage sur dix n'a pas de toilettes et les services de voirie sont inexistants.

Cette situation conduit à une malnutrition et une mortalité infantile élevées et supérieures aux moyennes nationales. L'accès aux services de santé et d'éducation est limité, la barrière est plutôt financière que géographique. Le nombre d'habitants par médecin est environ 3 fois plus bas que celui des normes internationales. Enfin, d'importants progrès devraient être réalisés pour aller vers l'égalité des chances entre hommes et femmes, condition nécessaire pour combattre la pauvreté, notamment dans le domaine du marché du travail et de l'éducation.

La province dispose de beaucoup de potentialités mais leur exploitation est soumise à des contraintes de divers ordres.⁴

Eléments de Bilan

A la question «**Avez-vous le sentiment que vos efforts paient ?** » Murhabazi Namegabe répond :

⁴ Extrait du Rapport de l'Unité de Lutte contre la Pauvreté, PNUD-RDC « Province du Sud Kivu », 2009 - http://www.cd.undp.org/mediafile/Profil%20du%20Sud%20Kivu_final.pdf

Heureusement, depuis 2002, près de 40.000 enfants-soldats sont sortis ou ont été libérés des forces et groupes armés. Le lancement en 2004 du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) a beaucoup joué en offrant un cadre légal de travail aux ONG. 10% des enfants libérés sont passés directement par les centres BVES et, aujourd'hui, des dizaines d'entre eux ont décroché un diplôme d'Etat et sont à l'université... D'autres travaillent dans plusieurs secteurs professionnels.

Depuis la création du BVES en 1992 jusque fin 2010,

- 66.571 enfants (20.972 filles, soit 31,5%) ont été aidés (enfants des rues, filles domestiques, orphelins de guerre, victimes d'exploitation sexuelle, etc...) ;
- 4.538 enfants soldats (201 filles, soit 4%) ont été sortis des forces et groupes armés ;
- 4.715 enfants (2.368 filles, soit 50%) non accompagnés ont été accueillis ;
- 28.900 enfants (15.895 filles, soit 55%) déscolarisés ou non scolarisés ont été réinsérés à l'école (formelle et non formelle).⁵

Une majorité parvient à reprendre une vie normale. Mais pour les plus «sauvages» et «traumatisés», la résilience est plus difficile. Surtout que «les ressources spécialisées font défaut», regrette Murhabazi Namegabe, particulièrement pour bien s'occuper des 30% d'enfants dépendants à la drogue ou l'alcool.

«On n'a pas les moyens de désintoxiquer. Ce qu'on fait seulement, c'est proposer des bonbons, des biscuits pour leur faire oublier le chanvre. Avec la réinsertion socio-économique, les enfants se retrouvent dans un environnement de travail, de formation professionnelle ou scolaire où les autres ne prennent pas de drogue. Ça marche souvent : des enfants témoignent qu'ils ont abandonné le chanvre».

Il reconnaît toutefois qu'une fois en famille, certains rechutent et ne parviennent pas à se réinsérer. Autre problème, de nombreux enfants sont repris dans les filets des forces et groupes armés. Car malgré la loi interdisant le recrutement des moins de 18 ans et le plaidoyer du BVES avec, entre autres, Amnesty International, il reste des groupes résiduels avec des enfants-soldats, surtout dans les provinces orientales du pays comme le Sud-Kivu. « Des dizaines d'enfants ont été ré-enrôlés à chaque fois qu'un nouveau conflit a surgi dans leur communauté de base. Nous les avons alors libérés une deuxième fois ! »



Crédits Photos : BVES, Afrik.com, Wikipedia

=====

Amnesty International – Commission enfants
72-76 Bd de la Villette, 75940 Paris Cedex 19

tél : 01 5338 6532 (les jeudis)
mél : comenfants@amnesty.fr

⁵ Site web du BVES, 2011 - <http://www.bves-rdc.org/>